



Réf : O2/GU/EN09  
Version : 01  
Date d'application : 05 07 2018

| GARANTIES ACCORDEES   | ACTIVITES ELIGIBLES  | AVANTAGES DOUANIERS ET FISCAUX   |   |
|---|--|--|---|
|   |  | RÉGIME DES ENTREPRISES   | RÉGIME DES MARCHANDISES   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Liberté de s'installer sur n'importe quel lieu du territoire;</li> <li>❖ Libre transfert des fonds nécessaires à la réalisation de l'investissement et des opérations commerciales et financières, à destination des pays extérieurs à la Zone Franc ;</li> <li>❖ Libre transfert des salaires pour les employés étrangers ;</li> <li>❖ Libre transfert des dividendes pour les actionnaires étrangers ;</li> <li>❖ Libre recrutement du personnel.</li> <li>❖ L'arbitrage du Centre International pour le Règlement des Différends relatifs aux Investissements (CIRDI).</li> </ul> | <p><b>Le Statut est accordé aux entreprises :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <u>AGRICOLES</u></li> <li>○ <u>INDUSTRIELLES</u></li> <li>○ <u>DE TÉLÉ SERVICES</u></li> </ul> <p><b>Avec obligation d'exportation d'au moins 80% de la production.</b></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Exonération de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières</b> prélevé par l'entreprise sur les dividendes distribués ;</li> <li>✓ <b>Exonération de tout impôt sur les salaires versés et notamment de la CFCE</b> (Contribution Forfaitaire à la Charge de l'Employeur) ;</li> <li>✓ <b>Exonération de tous les droits d'enregistrement</b> et de timbre lors de la constitution et de la modification des statuts de la société;</li> <li>✓ <b>Exonération de la contribution des patentes</b>, de la contribution foncière sur les propriétés bâties et non bâties, de la contribution des licences ;</li> <li>✓ <b>Perception de l'impôt sur les sociétés au taux de 15 %</b> (suite à la possibilité de déduire de 50% le bénéfice imposable).</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Exonération de droits et taxes</b> à l'importation des équipements, véhicules, matériels, matières premières, produits finis et semi finis destinés à l'activité ;</li> <li>✓ <b>Achats locaux en franchises</b> de droits et taxes ;</li> <li>✓ <b>Durée de séjour</b> des marchandises importées n'est pas limitée ;</li> <li>✓ <b>Possibilité de vendre 20%</b> de la production sur le marché local;</li> <li>✓ <b>Aucune restriction</b> de pavillon sur le transport des marchandises.</li> </ul> |
|   |  | <p><b>Les sociétés concessionnaires restent soumises aux taxes d'exploitation minière et forestière locales.</b></p>   |   |